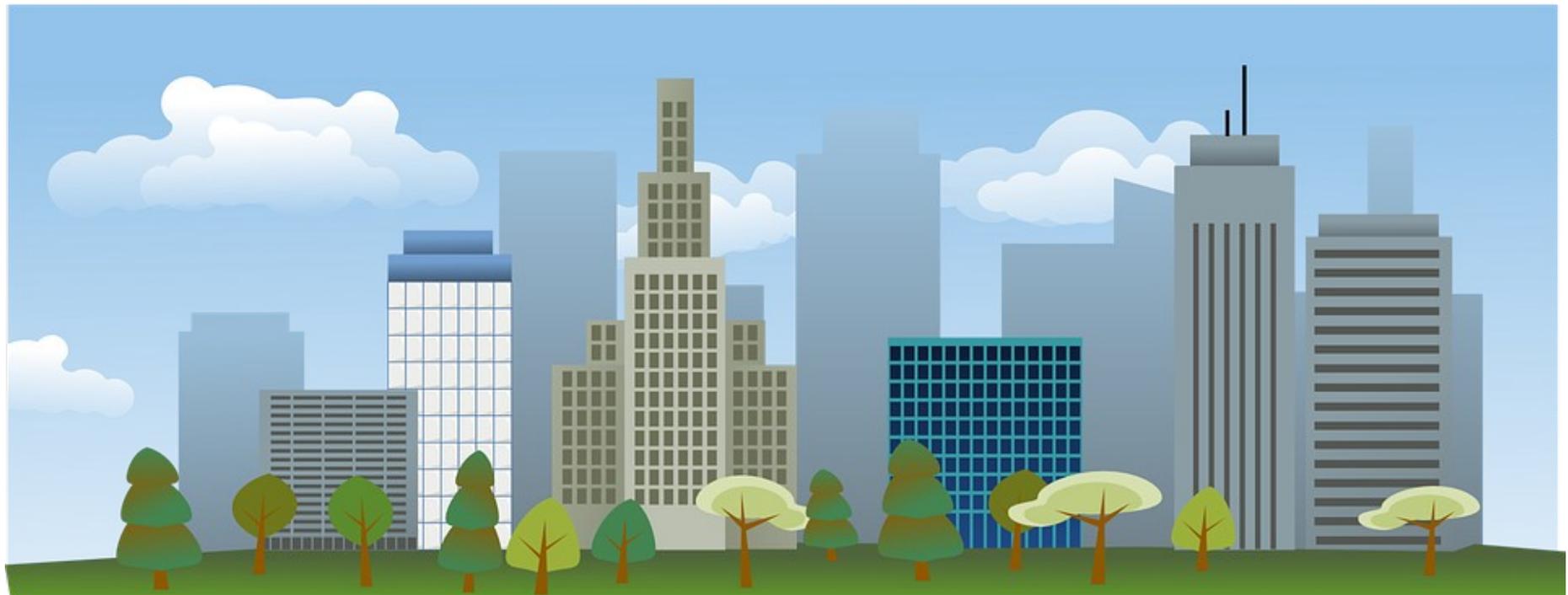


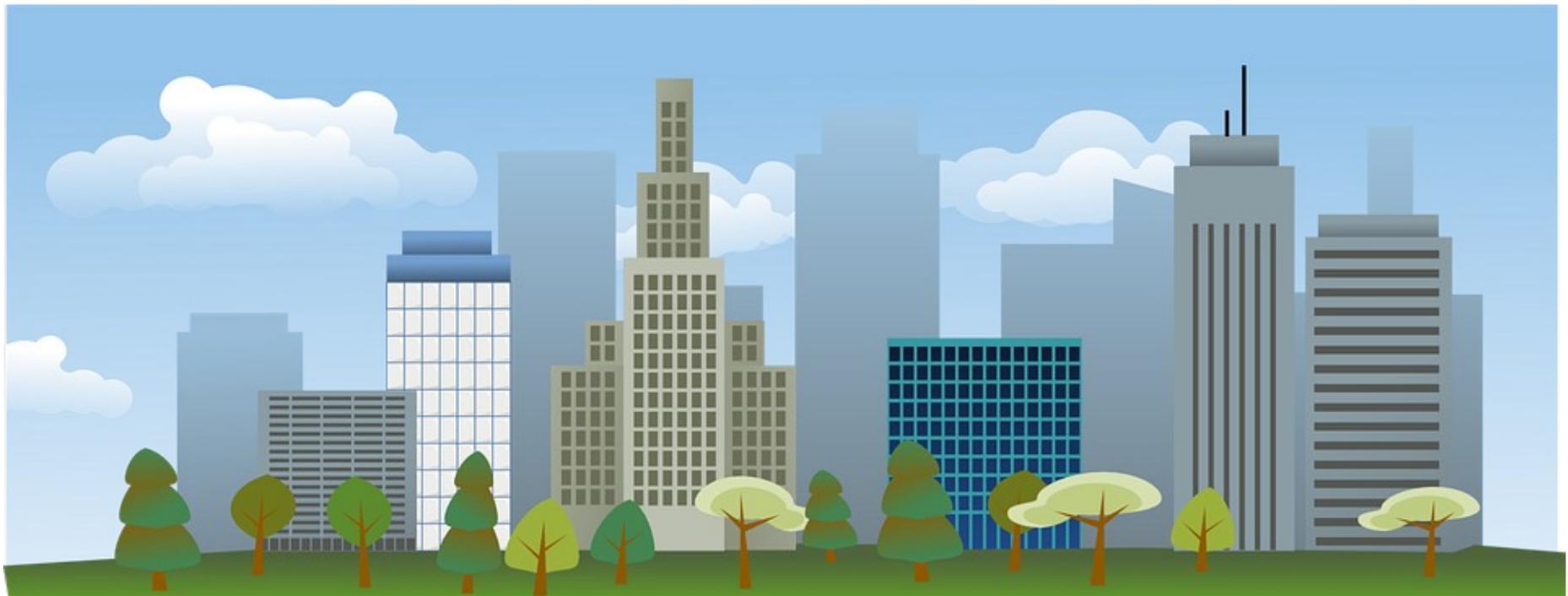
## Points divers

Pauline VALANCE – Agnès SUZZI  
– Roland VANDE MAELE – Béatrice VAGNER ( DDT)



# Etat d'avancement des documents d'urbanisme en Moselle

Pauline VALANCE – Agnès SUZZI



# SITUATION DES SCOT EN MOSELLE - SEPTEMBRE 2019

**SCoT de l'Agglomération Thionvilloise**  
 Périmètre arrêté le 25/10/2004  
 Syndicat mixte créé le 03/09/2009  
 Approbation du SCoT le 27/02/2014  
 Publication extension du périmètre à la CC Bouzonvillois - Trois frontières le 01/02/2017  
 Révision du SCoT le 30/03/2017  
 Arrêt le 03/06/2019

**SCoT du Val de Rosselle**  
 Périmètre arrêté le 20/07/2004  
 Syndicat mixte créé le 26/07/2004  
 Approbation du SCoT le 05/03/2012  
 Révision du SCoT le 25/04/2013  
 Publication extension du périmètre à la CC Centre Mosellan - Pays Naborien le 07/04/2017  
 Arrêt le 14/05/2019

**SCoT de l'Arrondissement de Sarreguemines**  
 Périmètre arrêté le 20/01/2003  
 Syndicat mixte créé le 21/12/2007  
 Approbation du SCoT le 23/01/2014

**SCoT de l'Agglomération Messine**  
 Périmètre arrêté le 31/12/2002  
 Syndicat mixte créé le 20/10/2006  
 Approbation du SCoT le 20/11/2014  
 Extension du périmètre à la CC du Pays Boulageois le 17/06/2015  
 Publication extension du périmètre à la CC Houve - Pays Boulageois et à la CC Mad et Moselle le 07/04/2017  
 Révision DCC le 03/07/2017

**SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg**  
 Syndicat mixte créé le 19/08/2013  
 Périmètre arrêté le 30/01/2014  
 Elaboration DCC du 17/07/2014  
 Arrêt le 30/04/2019

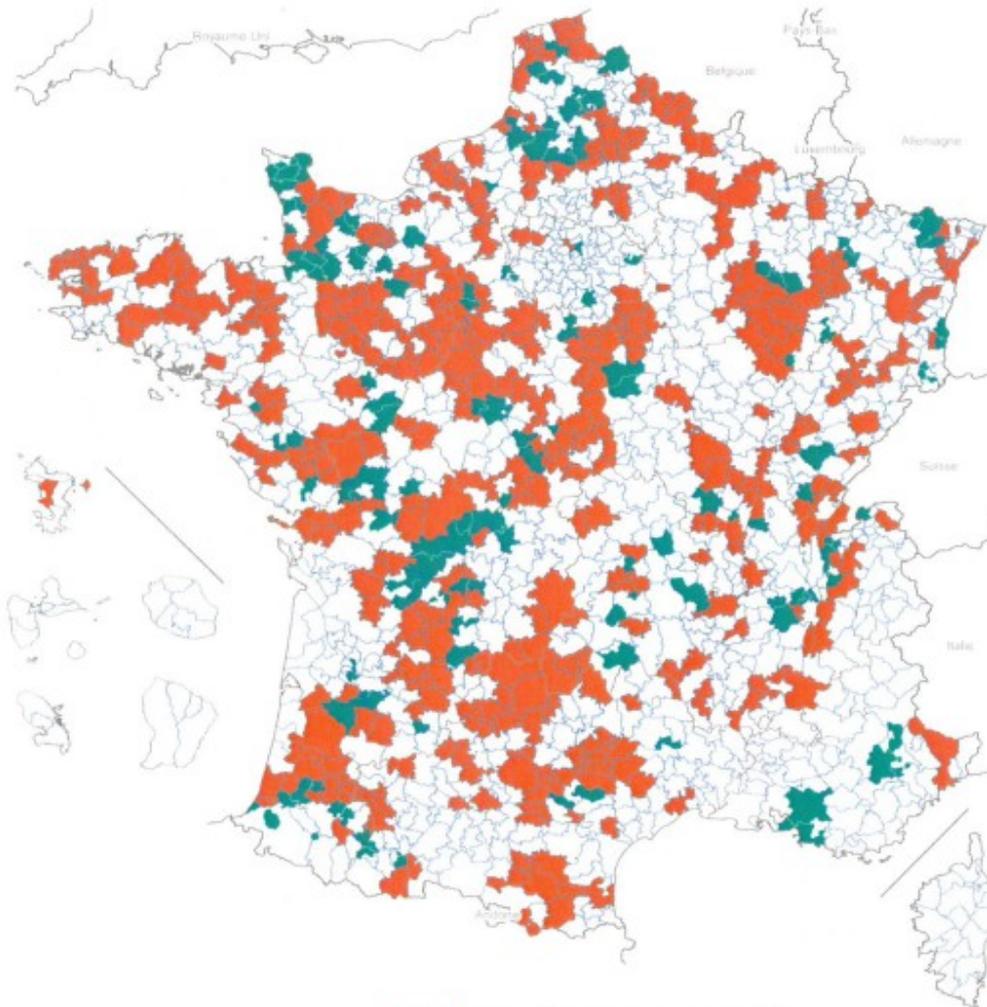
SCOT APPROUVES		SCOT EN COURS D'ETUDE	
	SCoT de l'Agglomération Messine (20/11/2014)		SCoT de l'Agglomération Messine
	SCoT de l'Agglomération Thionvilloise (27/02/2014)		SCoT de l'Agglomération Thionvilloise
	SCoT de l'Arrondissement de Sarreguemines (23/01/2014)		SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg
	SCoT du Val de Rosselle (05/03/2012)		SCoT du Val de Rosselle

## PLUi et PLUi sectoriels en cours au 31 décembre 2018

# Les PLUi au niveau national

Près de 50 % des EPCI compétents

541 procédures en cours



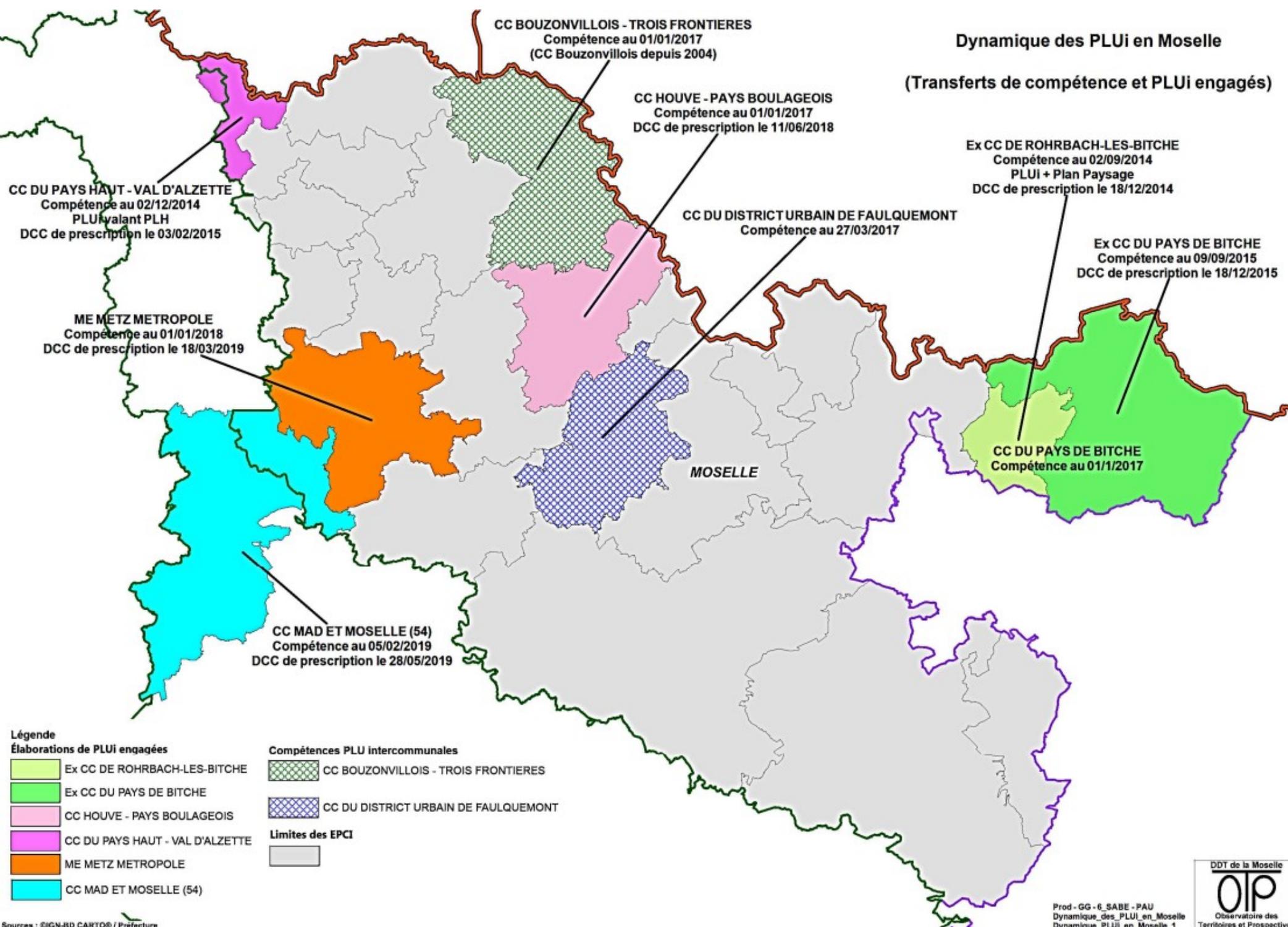
■ PLUi en élaboration ou en révision (388)  
■ PLUis en cours (153)  
■ EP SUDOCUH au 31/12/2018



Source : DGALN - SUDOCUH au 31/12/2018  
Cartographie : DGALN/SAGP/SDP/BCSI

# Dynamique des PLUi en Moselle

(Transferts de compétence et PLUi engagés)



- Légende**
- Élaborations de PLUi engagées**
- Ex CC DE ROHRBACH-LES-BITCHE
  - Ex CC DU PAYS DE BITCHE
  - CC HOUVE - PAYS BOULAGEOIS
  - CC DU PAYS HAUT - VAL D'ALZETTE
  - ME METZ METROPOLE
  - CC MAD ET MOSELLE (54)

- Compétences PLU intercommunales**
- CC BOUZONVILLOIS - TROIS FRONTIERES
  - CC DU DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT
- Limites des EPCI**
- 

Sources : ©IGN-BD CARTO® / Préfecture

## SITUATION JURIDIQUE DES COMMUNES DE MOSELLE AU REGARD DES DOCUMENTS D'URBANISME

MISE A JOUR AU 01 septembre 2019

Type de document	Pas de document d'urbanisme (RNU)	CARTES COMMUNALES (CC)			Plans d'Occupation des Sols (POS)		Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)					PLUI			SCOT		
		Situation	CC en élaboration	CC approuvées	CC en révision	POS approuvés	POS en révision (→ PLU)	PLU en élaboration	PLU approuvés (non Grenelle)	PLU approuvés (Grenelle)	PLU en révision (non Grenelle)	PLU en révision (Grenelle)	PLUI en élaboration	PLUI approuvés	PLUI en révision	SCOT en élaboration	SCOT approuvé
Code	Code 0	Code 1	Code 2	Code 3	Code 5	Code 7	Code 4	Code 6	Code 9	Code 8	Code 10	Code 11	Code 12	Code 13			
Nbre de documents	118	21	171	11	0	53	11	114	80	51	2	5			1	1	3
Nbre de communes	118											98			102	83	381

### DROIT APPLICABLE

Type de document	Pas de document d'urbanisme (RNU)	CARTES COMMUNALES (CC)			Plans d'Occupation des Sols (POS)		Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)			PLUI			SCOT				
		Nbre de communes	Code 00 (0-1-4-7 et partie de 11)	Code 22 ( 2-3 et partie de 4 et partie de 11)	Code 55 (partie de 11)	Non Grenelle Code 66 (6-8 et partie de 11)	Grenelle Code 99 (9-10 et partie de 11)	Code 122									
Nbre de communes	200	224	18	177	111	0											

Communes dotées d'un document d'urbanisme	530
Communes non dotées d'un document d'urbanisme	200

**730**

\* Les communes nouvelles disposent encore de plusieurs droits applicables et ne sont donc pas encore identifiées comme telles

# Zéro Artificialisation Nette

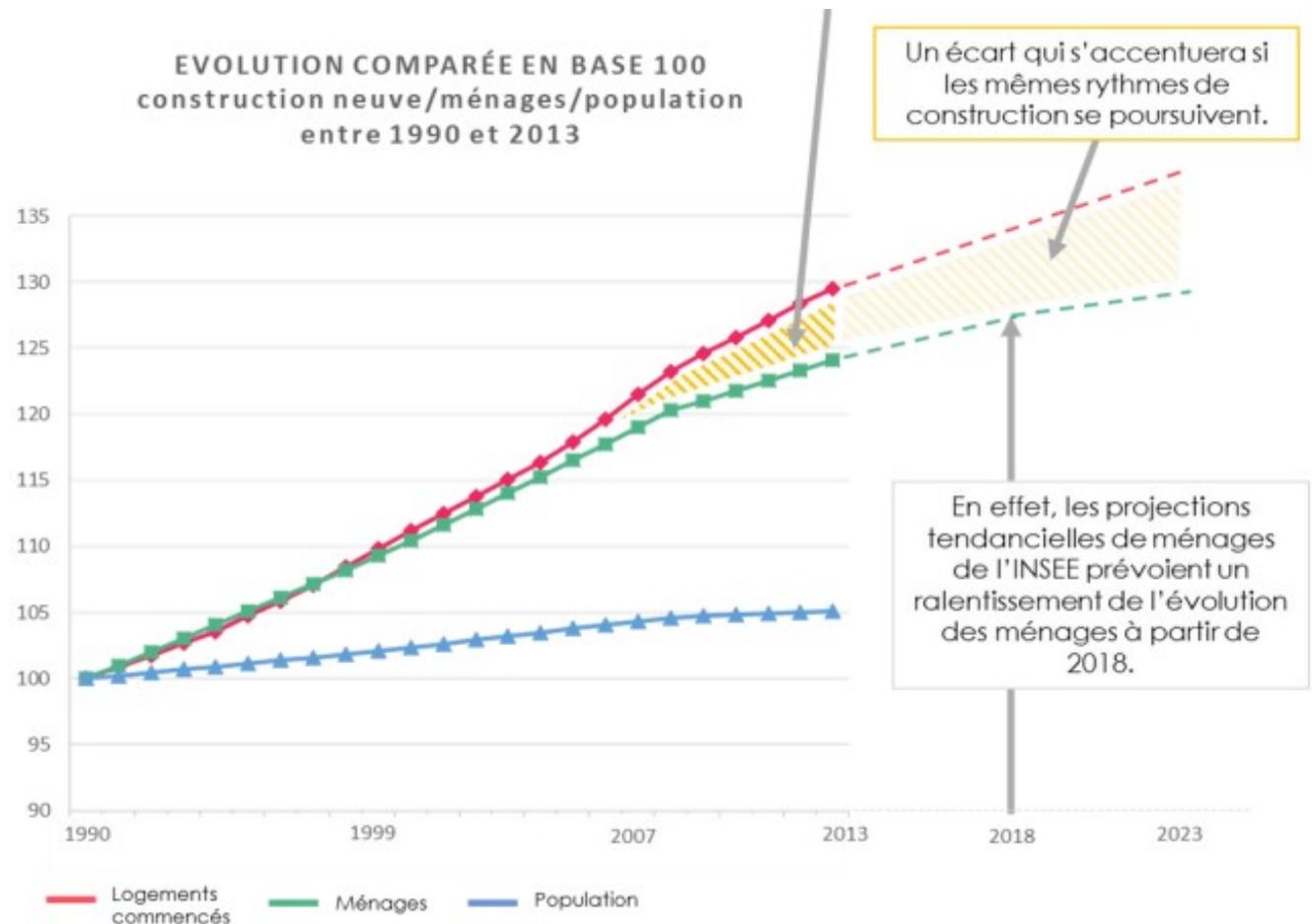
Béatrice VAGNER



# Zéro Artificialisation Nette : une idée qui fait son chemin...

Commission Européenne : 2011 « Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources » / Plan Biodiversité : 2018 / Instruction ministérielle : 29 juillet 2019 / SRADDET Grand Est : fin 2019

... basée sur un constat partagé : une tâche urbaine qui ne cesse de s'étendre sur tous les territoires sans corrélation avec le contexte démographique

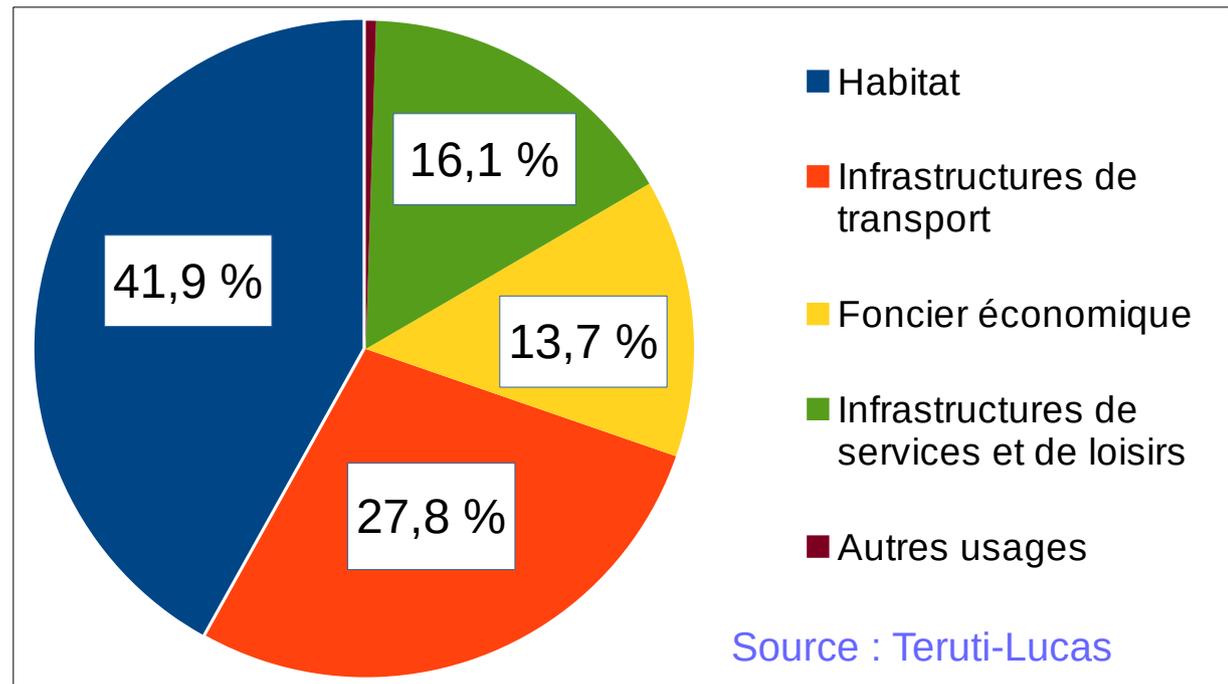
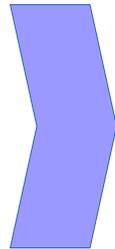


# Quelques chiffres...

En France (en moyenne entre 2006 et 2016), **23 000 ha** d'espaces naturels, agricoles et forestiers sont artificialisés **chaque année** (6,3 % du territoire métropolitain) – (source fichiers fonciers).

La France apparaît proportionnellement plus artificialisée que ses voisins européens.

L'habitat individuel et les infrastructures de transport, premiers responsables

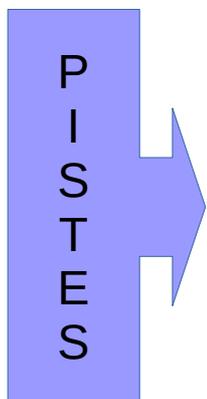
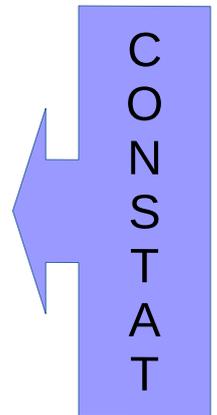




# Le rapport de France Stratégie :

Les conséquences négatives multiples de l'artificialisation des sols : biodiversité, climat, pollution, risques, production agricole, coût global pour la collectivité, perte d'attractivité, concurrence territoriale....

- la préférence des ménages pour l'habitat individuel
- un cadre fiscal pas toujours adapté
- des entreprises incitées à s'installer en périphérie
- beaucoup de logements vacants



- améliorer la connaissance sur les dynamiques d'artificialisation
  - ajuster les outils fiscaux et réglementaires
  - mettre en place une gouvernance dédiée
    - combiner renaturation et artificialisation

## Les pistes de travail (DGALN) :

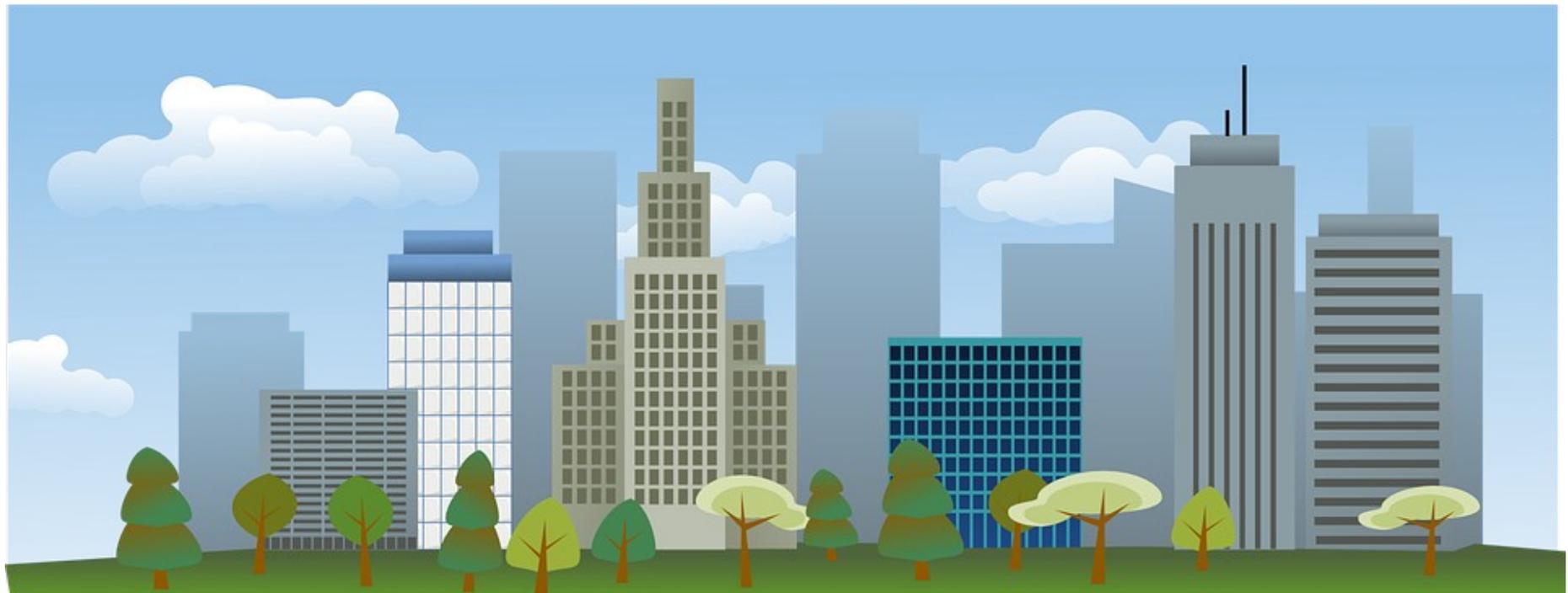
- modèle économique de l'aménagement (fiscalité, aides...) pour encourager la densification
- ingénierie des territoires (articuler les appels à projet, renforcer l'implication des opérateurs...)
- connaissance (observatoire, indicateurs, trajectoires...)
- planification et droit du sol
- renforcement de la séquence Eviter Réduire Compenser
- communication

## Les mesures locales proposées :

- construire une communauté de travail Etat Région sur l'aménagement
- amplifier la politique de reconquête des friches
- inciter à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec les SCoT
- organiser des réunions territoriales autour du PLUi
- produire des bilans chiffrés réguliers (CDPENAF, CDAC...)

# GéoPortail de l'Urbanisme

Béatrice VAGNER – Roland VANDE MAELE



# GPU – rappel des enjeux

- **Base** : DU (PLU, CC, SCoT, PSMV) et SUP sont progressivement disponibles sur le portail → pièces écrites + données SIG
- **Galaxie de services** associés : @ctes, PAC, DAUA, ADS 2022, Géorisques, Urban & You, ...
- **Avantages** pour les collectivités :
  - Accès simple aux règles d'urbanisme (dont SUP) pour tout projet de construction et/ou d'aménagement
  - Réaliser des économies budgétaires en remplaçant les envois papier par des documents sous forme dématérialisée

# GPU – acteurs

Profil d'utilisateur habilité sur le GPU	Transactions autorisées			
Prestataire	Contrôler la conformité du dossier numérique et accéder au rapport			
Déléataire		Téléverser le dossier numérique dans le GPU	Prévisualiser le dossier numérique	
Autorité Compétente				Publier le dossier numérique

- Assistance en ligne sur le site

- Référent GPU à la DDT 57 :

**[ddt-geoportail-urbanisme@moselle.gouv.fr](mailto:ddt-geoportail-urbanisme@moselle.gouv.fr)**

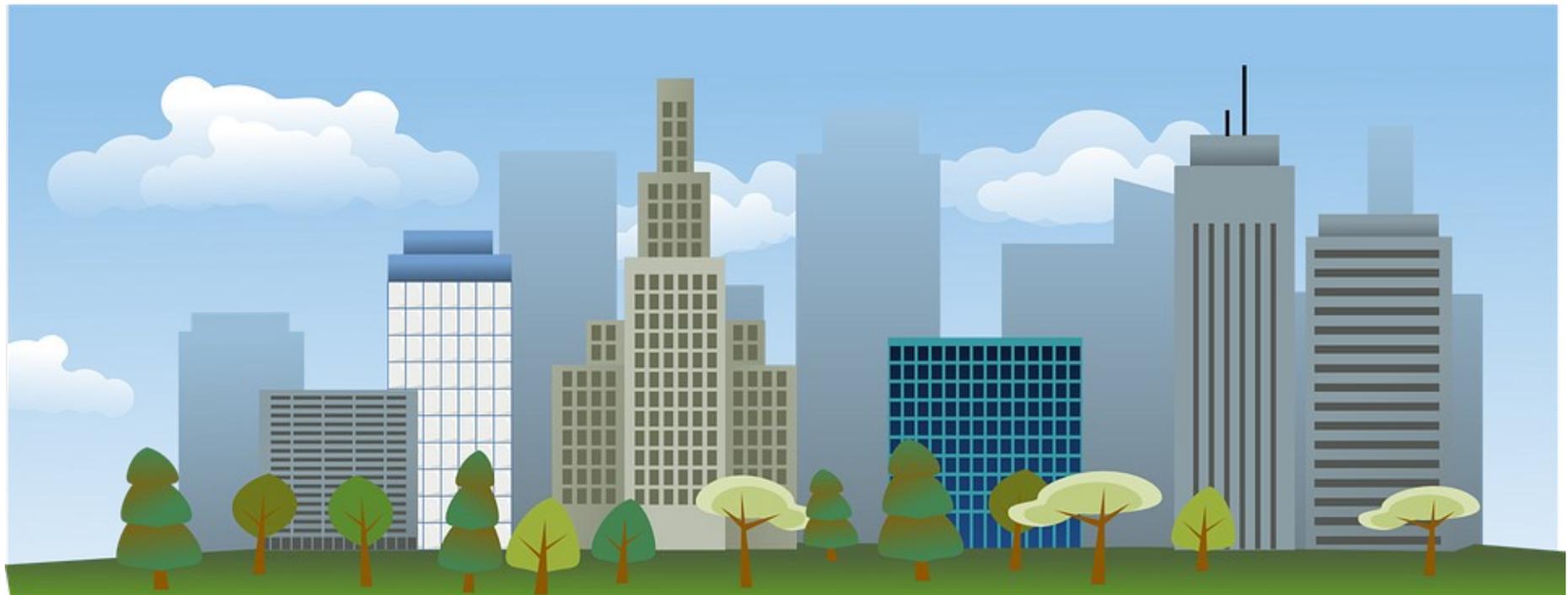
# GPU – calendrier

Au 01/01/2016	Lors de toute révision d'un DU entre le 01/01/2016 et le 01/01/2020	Au 01/01/2020
Numériser le document d'urbanisme <b>de préférence au standard CNIG</b>	Numériser le document d'urbanisme <b>obligatoirement au standard CNIG et le mettre en ligne sur le GPU ou un autre site (celui de la Préfecture en Moselle)</b>	
Mettre le document d'urbanisme en ligne <b>de préférence sur le GPU</b>		Mettre le document d'urbanisme en ligne <b>obligatoirement sur le GPU</b>

A partir du 01/07/2015	Au 01/01/2020
Les gestionnaires de SUP fournissent à l'Etat les SUP numérisées au standard CNIG	
	La publication des SUP en ligne sur le GPU vaut annexion aux DU

# CDPENAF

Agnès SUZZI



# Saisine CDPENAF dans le cadre d'une ouverture à l'urbanisation :

## - PLU(i) et cartes Communales :

Hors SCoT approuvé : - dérogation à l'urbanisation limitée  
- extension urbaine

## - Communes non couvertes par un document d'urbanisme :

Hors SCoT approuvé : - dérogation à l'urbanisation limitée

Dans tous les cas : - dérogation à la constructibilité limitée

# Contacts



Pour accéder aux diaporamas :

[http://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/  
Amenagement-Urbanisme/Urbanisme](http://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-Urbanisme/Urbanisme)

Pour nous joindre :

[ddt-sabe-da-pu@moselle.gouv.fr](mailto:ddt-sabe-da-pu@moselle.gouv.fr)

[ddt-sabe-da-sa@moselle.gouv.fr](mailto:ddt-sabe-da-sa@moselle.gouv.fr)

Tél : 03 87 34 34 34

Chargés de mission SCoT :

[pauline.valance@moselle.gouv.fr](mailto:pauline.valance@moselle.gouv.fr)

[gerald.tekielak@moselle.gouv.fr](mailto:gerald.tekielak@moselle.gouv.fr)

Chargés de mission PLU(i) :

[agnes.suzzi@moselle.gouv.fr](mailto:agnes.suzzi@moselle.gouv.fr)

[caroline.simo-kaptouom@moselle.gouv.fr](mailto:caroline.simo-kaptouom@moselle.gouv.fr)

[christian.fersing@moselle.gouv.fr](mailto:christian.fersing@moselle.gouv.fr)

Chargé de mission Cartes communales :

[thierry.kauffer@moselle.gouv.fr](mailto:thierry.kauffer@moselle.gouv.fr)

Chef de projet SRADDET :

[Benoit.LEPLOMB@grandest.fr](mailto:Benoit.LEPLOMB@grandest.fr)

Cheffe de projet sillon mosellan :

[valerie-i.muller@moselle.gouv.fr](mailto:valerie-i.muller@moselle.gouv.fr)

Chargé de mission transition écologique :

[jacques.stasser@moselle.gouv.fr](mailto:jacques.stasser@moselle.gouv.fr)

Chef de la mission Observatoires des Territoires :

[roland.vande-maele@moselle.gouv.fr](mailto:roland.vande-maele@moselle.gouv.fr)